



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E26531

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2024

ÉDITÉ LE 12/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1997
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 26/11/2004
500 000

Raison sociale : EJ-ENERGIES

6 RUE DE L'INDUSTRIE
67118 GEISPOLSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 312380

Téléphone : 03 88 66 00 22

Fax : 03 88 66 77 58

Portable :

Site Internet : www.ej-energies.fr

E-mail : secretariat@ej-energies.fr

Responsabilité légale :

WEBER CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Siret : 312 380 306 00034

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 100074 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144678286

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144678286

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 68

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	08/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/10/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	08/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	23/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	08/07/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.